

CONSEIL SYNDICAL

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Syndical du 21 Avril 2021

Délégués en exercice : 51

Présents : 28

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE (Président de séance), Mme Alice BAUDET, M. Joël BILLARD (suppléant de M. Gérard SOURISSEAU), M. Luc LAMIRAULT, M. Rémi MARTIAL

Conseil régional :

Mme Estelle COCHARD, Mme Christine GOIMBAULT (suppléante de Xavier NICOLAS), Mme Sylvie ROUXEL

EPCI :

M. Loïc BARBIER (suppléant de Mme Evelyne DELAPLACE), Mme Emmanuelle BONHOMME (suppléante de M. Jérôme DEPOND), M. Frédéric GIROUX, M. Pierre LEPORTIER (suppléant de M. Aissa HIRTI), M. Jean Michel POISSON, Madame Virginie QUENTIN, M. Jean Louis RAFFIN, M. Jérémie CRABBE, M. Yves VEILLOT, M. Robert BEZAUD, M. Gérald COIN, Mme Sylvie ROLAND, M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Francis BESNARD, M. Pascal JABLONKA (suppléant de M. Marc GUERRINI), Mme Brigitte CHAUVEL (suppléante de M. Joël DELPORTE), Mme Stéphanie COUTEL, M. Christian BICHON, M. Guy DUVAL (suppléant de Mme Corine LE ROUX)

Pouvoirs :

M. François FOUGEROL donne pouvoir à M. Jean-Louis RAFFIN
Mme Alice BAUDET quitte la séance à 19h15 et donne alors pouvoir à M. Jacques LEMARE
M. Joël BILLARD quitte la séance à 19h15 et donne alors pouvoir à M. Rémi MARTIAL

Absents excusés : 31

Conseil départemental :

M. Gérard SOURISSEAU, Mme Delphine BRETON, M. Albéric de MONTGOLFIER, Mme Sylvie HONNEUR, M. Stéphane LEMOINE, M. Francis PECQUENARD

Conseil régional :

M. Harold HUWART, M. ; Xavier NICOLAS, M. Dominique ROULLET

EPCI :

M. John BILLARD, M. Pascal AUBRY, M. Cyril LUCAS, M. Jacques ALIM, M. Jean BARTIER, Mme Evelyne DELAPLACE, M. Jérôme DEPOND, M. François FOUGEROL, M. Gilbert GALLAND, M. Aissa HIRTI, Mme Alette LE BIHAN, M. Denis GOUSSU, M. Michel GIRARD, M. Jean-Albert BASSOULET, M. Dominique BONNET, M. Philippe GASSELIN, M. Jean Luc GRARE, Mme Stéphanie THOMAS, M. Marc GUERRINI, M. Joël DELPORTE, M. Eric GERARD, Mme Corine LE ROUX

Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 9 Février 2021

Les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical du 9 Février 2021.

Rapport n° 2 : Décisions prises par le Bureau et par le Président

Les membres du conseil syndical prennent acte des décisions prises par le Bureau et par lui-même.

Rapport n° 3 : Adoption du compte administratif de l'exercice 2020

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte administratif de l'exercice 2020.

Rapport n° 4 : Affectation de résultat 2020

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :
 - Affectation en réserves R 1068 en investissement **900 000,00 €**
 - Report en fonctionnement R 002 **815 049,50 €**

Rapport n° 5 : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2021

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021.

Rapport n° 6 : Diminution des crédits de paiement et clôture de l'Autorisation de programme AP 2013-NUM

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la diminution des crédits de l'autorisation de programme (AP 2013-NUM) intitulée « Aménagement numérique 2013-2016 » d'un montant de 3 952 592,00 €
- De clôturer l'AP 2013-NUM intitulée « Aménagement numérique 2013-2016 » à 59 067 408,00 M€ répartis comme suit :

(M€)	Total AP	CP 2013-2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Montant de l'AP et répartition des crédits consommés	59 067 408,00	49 459 834,11	7 636 555,12	1 302 328,09	415 576,72	253 113,96

Rapport n° 7 : Augmentation des crédits de paiement de l'autorisation de programme AP 2017-NUM

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'augmentation de 4,7 M€ du montant de l'autorisation de programme AP 2017-NUM « Aménagement numérique 2017-2020 », portant son montant total à 78,85 M€,
- D'approuver la nouvelle répartition annuelle des crédits de paiement de l'autorisation de programme AP 2017-NUM :

(M€)	Total AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Montant de l'AP et répartition des crédits de paiement	78,85	10,42	21,12	18,24	12,72	16,35

Rapport n° 8 : Augmentation des crédits de paiement de l'autorisation de programme AP 2019-THD Radio et lissage jusqu'en 2023

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'augmentation de 138 000,00 € des crédits de l'autorisation de programme (AP 2019-THD RADIO) intitulée « THD RADIO 2019-2020 »,
- D'approuver le lissage des crédits de l'autorisation de programme (AP 2019-THD RADIO) intitulée « THD RADIO 2019-2020 » jusqu'en 2023 et l'inscription des crédits paiements annuels selon la répartition suivante :

(M€)	Total AP	Nouveau x crédits	Montant de l'AP actualisé	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Montant de l'AP et répartition des crédits de paiement	1,6	0,138	1,738	1,469	0,074	0,063	0,008	0,124

Rapport n° 9 : Création de l'Autorisation de programme AP 2021-ARS « Accès aux Réseaux Souterrains 2021-2025 »

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la création de l'autorisation de programme AP 2021-ARS intitulée « Accès aux Réseaux Souterrains 2021-2025 » d'un montant total de 300 000,00 €
- D'approuver l'ouverture des crédits de paiement de l'AP 2021-ARS « Accès aux Réseaux Souterrains 2021-2025 » jusqu'en 2025 comme suit :

(€)	Total AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Montant de l'AP et répartition des crédits consommés	300 000	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000

Rapport n° 10 : Versement d'une subvention aux Collectivités mettant à disposition des locaux pour les réunions du Conseil Syndical

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'allocation d'une subvention de 250 € par réunion aux Collectivités mettant à disposition des locaux pour les réunions du Conseil Syndical, dans les cas d'absence de facturation,
- D'approuver le versement d'une subvention de 750 € à la commune de Gellainville pour les réunions du 15 décembre 2020, 9 février 2021 et 21 avril 2021,

Les crédits nécessaires ont été votés au budget supplémentaire 2021 à l'article 65734.

Rapport n° 11 : Avenant n° 3 à la convention de financement du programme de convergence des infrastructures numériques avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°3 à la convention de financement avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir relative à la convergence des infrastructures numériques,
- D'autoriser le Président à le signer avec le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Rapport n° 12 : Saisie de la Commission de pilotage sur les adaptations techniques à apporter au réseau fibre optique à l'abonné (FttH) et leurs modalités de mise en œuvre pour conformer aux évolutions d'ingénierie sur lesquelles s'appuient les offres à qualité de service renforcée (FttE)

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- De saisir la Commission de pilotage sur les adaptations techniques à apporter au réseau fibre optique à l'abonné (FttH) et leurs modalités de mise en œuvre pour le conformer aux évolutions d'ingénierie sur lesquelles s'appuient les offres à qualité de service renforcée (FttE),
- D'autoriser le Président à lancer un appel d'offres pour un marché public pour adapter le réseau FttH pour y inclure les équipements dédiés au FttE,
- De demander au Président de lui rendre compte de l'avancée des travaux de la Commission de pilotage.

Rapport n° 13 : Approbation du rapport d'activités de l'année 2020

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport d'activités 2020 du Syndicat.